



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Mise en place d'Ateliers Parents Enfants par la PMI dans les locaux de la crèche de Blausasc « Lu Nistou de la Poucha » - convention avec le conseil départemental

Décision n° 22 11 10

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 10 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingoard, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Pierre Donadey par Monsieur Cyril Piazza, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Francis Tujague Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance

Monsieur Noël Albin, vice-président délégué à l'enfance et la jeunesse, informe le conseil que les services départementaux de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ont mis en place depuis plusieurs années des Ateliers Parents Enfants dans les locaux du Relais Petite Enfance (RPE). Il rappelle que ces ateliers sont des lieux ressources en termes d'informations, de conseils et de partage pour l'enfant de moins de six ans et ses parents.

Depuis septembre 2022, le RPE a déménagé et les locaux ont été intégrés à la crèche de Blausasc. De ce fait, il est nécessaire de renouveler la convention avec le conseil départemental des Alpes-Maritimes dont relèvent les services de PMI.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- Décide de réserver une suite favorable à la demande des services départementaux de la PMI d'utilisation des locaux de la crèche de Blausasc « Lu Nistou de la Pouncha », à titre gratuit, en vue de perpétuer les Ateliers Parents Enfants.

-Pour ce faire, autorise le président à signer la convention à intervenir avec le conseil départemental telle qu'annexée à la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
C. DRAGONI**

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**